FORMULAIRE UNIQUE

(un par service et par période de stage)

Demande de stage des étudiants du second cycle dans un service du CHU de Montpellier-Nîmes

Le demandeur doit compléter ce formulaire et l'adresser au Chef de service du CHU avec lettre de motivation et CV.

A REMPLIR PAR LE DEMANDEUR

Nom de l'étudiant (en capitales) : …….. Nom d'épouse : …… Prénom : ……..

Date de naissance : Nationalité :

Faculté d'origine : Pays : Niveau d'étude dans la faculté d'origine :

Niveau de langue française : *(très faible)* A1 / A2 / B1 / B2 / C1 / C2 *(très élevé)*

Mail de l'étudiant :

Demande à faire un stage du ….. / ….. / ….. au ….. / ….. / ….. *(indiquer précisément les jours, mois et années)*

Dans le service de :

Du Professeur :

Objectifs du stage :

Cadre du stage : *se référer au document « procédure de demande de stage dans un service du CHU »*

Inscription à la faculté de Médecine de Montpellier : oui ☐ non ☐(*)

Si oui :

- soit « Programme Erasmus+ (stage pratique) ☐ inscription obligatoire à la faculté
  (Dispositif Erasmus+ : (inscription si stage d'une durée minimale de 2 mois à temps plein).
- soit « Stage (stage d'observation*) » : ☐ sans inscription à la faculté
  contacter : stagesobservateurs@chu-montpellier.fr
- soit « **A**ttestation d'**E**tude **U**niversitaire (stage d'observation*) : ☐ inscription obligatoire à la faculté pour obtenir Attestation AEU (Tarif inscription : 209€)

(vous ne devez cocher qu'un de ces trois choix)

A REMPLIR PAR LE SERVICE DU CHU :

Le Professeur : Référent stage : Service :

ACCEPTÉ ☐ **REFUSÉ** ☐ la demande de stage de l'étudiant

Horaires :

Autres précisions sur le stage :

Contact mail : Signature :

Téléphone secrétariat :

Ce formulaire complété et validé par le service doit être transmis au CHU (stagesobservateurs@chu-montpellier.fr) **ET** à la faculté de Médecine (med-ri@umontpellier.fr) ET à l'étudiant

AUCUNE DEMANDE DE STAGE NE SERA PRISE EN COMPTE SANS CE FORMULAIRE COMPLÉTÉ PAR L'ETUDIANT ET LE SERVICE HOSPITALIER

(*) Le stagiaire peut être accueilli en qualité d'observateur, dans la mesure où il remplit les conditions d'entrée et de séjour en France. Il sera couvert au titre de responsabilité civile par la police d'assurance du Centre Hospitalier Universitaire. Cependant, il lui appartiendra de souscrire une assurance pour les accidents dont il pourrait être victime. Par ailleurs, il ne peut en aucun cas réaliser d'actes ou de prescriptions médicales. De la même manière, il n'est pas autorisé à établir des certificats, attestations ou documents dont la production est prescrite par les textes législatifs et réglementaires (arrêt de travail, certificat de décès).